

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE (BUDGET)

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le vingt-deuxième jour du mois de décembre 2023 à 10 h, à la salle du Conseil à laquelle sont présent(e)s :

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

monsieur Pierre Bisailon, conseillier n°1;  
monsieur Marc Chalifoux, conseiller n° 2;  
madame Gabrielle Ménard-Audet, conseillère n° 3.  
madame Sonia Tarditi, conseillère n° 5.

Étaient absents les membres du conseil suivants :

monsieur Sylvain Hamel, conseiller n° 6;  
monsieur Denis Thomas, maire.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Sébastien Yelle.

La personne qui préside la séance, soit le maire suppléant, monsieur Sébastien Yelle, informe le Conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au Conseil comme le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire suppléant, monsieur Sébastien Yelle, ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

Sont également présents : madame Magali Filocco, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de secrétaire et monsieur Marc Chalifoux, directeur général adjoint.

2 personnes sont présentes dans la salle.

#### **1.1 Résolution 2023-12-368**

##### **OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, appuyée de Pierre Bisailon, conseiller municipal et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, de procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 22 décembre 2023 à 10 h 05.

∞ ADOPTÉE ∞

#### **2. Résolution 2023-12-369**

##### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Sonia Tarditi, conseillère municipale, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

∞ ADOPTÉE ∞

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session;
2. Présentation de l'ordre du jour;
3. Adoption du budget 2024;
4. Période de questions (sur les points de l'ordre du jour);

5. Levée de l'assemblée.

### 3. Résolution 2023-12-370

#### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, appuyée de Pierre Bisailon, conseiller municipal,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice 2024 de 5 998 083 \$, celui-ci indique :

	BUDGET 2024
<b>REVENUS</b>	
Taxes	3 213 678
Compensations tenant lieu de taxes	51 950
Transfert - fonctionnement	187 795
Services rendus	317 785
Imposition de droits	92 500
Amendes et pénalités	10 000
Intérêts	13 453
Autres revenus	50 080
<b>TOTAL REVENUS FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 937 241</b>
Transfert - Investissement	1 077 779
Financement et conciliations fiscales	983 063
<b>TOTAL REVENUS INVESTISSEMENT</b>	<b>2 060 842</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>5 998 083</b>
<b>DÉPENSES</b>	
Administration générale	817 964
Sécurité publique	1 021 694
Transport	602 840
Hygiène du milieu	609 575
Urbanisme et mise en valeur du territoire	175 246
Loisirs et culture	428 940
Frais de financement	58 907
<b>TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 715 166</b>
<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 409 192</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>6 124 358</b>
<b>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>	
Remboursement de la dette à long terme	283 400
<b>AFFECTATIONS</b>	
Surplus accumulé non affecté - Équilibre budgétaire	(422 320)
Surplus accumulé affecté	12 644
<b>TOTAL AFFECTATIONS</b>	<b>(409 675)</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<b>-</b>

∞ ADOPTÉE ∞

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 5. Résolution 2023-12-371

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposée par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, appuyée de Sonia Tarditi, conseillère municipale,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE SUPPLÉANT S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**DE** lever la présente session extraordinaire à 10 h 15.

---

Sébastien Yelle  
Maire suppléant

---

Magali Filocco  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, \_\_\_\_\_, maire suppléant de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

~~~~~

---